



Département Pas de Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes le Comte
COMMUNE DE WARLUZEL

32 rue Principale 62810 WARLUZEL
Tél : 03 21 48 24 01 Fax: 03 21 55 93 71
Commune-de-warluzel@orange.fr

Nombre de membres en

exercice: 11

Présents : 8

Votants: 8

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Damien BRICOUT, Xavier CAMUS, Christine FOURNIER, Dominique CARON, Herve ANDRIEUX, Thierry WILLERVAL, Arianne BODELOT, Lionelle MARIAGE

Représentés:

Excuses: Amandine DESCAMPS, Jean-Marie MARSY, Arnaud HEMERY

Absents:

Secrétaire de séance: Xavier CAMUS

Ordre du jour :

- Publicité des actes
- Correspondant incendie et secours
- Membres AFR
- Factures salle des fetes
- Sujetions école
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h30 close à 22h15

Délibérations

Objet: publicité des actes - DE 2022 023

Votes exprimés : 8

Votes Pour : 8

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

La séance ouverte,

Vu l'[ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements](#),

Vu le [décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements](#),

Vu l'article L2131-1 du CGCT,

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du Maire à l'unanimité des membres présents

Objet: Correspondant incendie et secours - DE 2022_024

Votes exprimés : 8

Votes Pour : 8

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

La loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation, dite « Loi MATRAS » a été adoptée le 16 novembre 2021. Cette loi devient l'un des textes majeurs de la sécurité civile française depuis la loi du 13 août 2004 de Modernisation de la sécurité civile.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : DESIGNNE Jean-Marie MARSY, « correspondant incendie et secours ».

Objet: Renouvellement des membres de l'association foncière de remembrement - DE 2022_025

Votes exprimés : 8

Votes Pour : 8

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 01/08/2022 de la Préfecture du Pas-de-Calais concernant le renouvellement des membres de l'AFR de Warluzel.

La commune doit nommer 3 membres qui soient propriétaires sur une zone Z.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré nomme comme membres pour représenter la commune :

- CAMUS Xavier
- MAHU Thierry
- HEMERY Philippe

Objet: Travaux complémentaires salle des fêtes - DE 2022 026

Votes exprimés : 8

Votes Pour : 8

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux complémentaires nécessaires pour finaliser les travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle des fêtes.

Il présente les devis de l'entreprise Fiedor et la correspondance des travaux :

- travaux de couverture du pignon de la cuisine (suite à des fuites d'infiltration) = 5 670.80 € HT
- travaux de couverture du mur mitoyen de la salle des fêtes = 3 196 € HT
- agrandissement de la rampe PMR = 3 425 € HT
- dalle béton pour sécuriser le puit = 428 € HT
- travaux encastrement et habillage du coffret électrique = 2 232 € HT.

Après délibérations, le Conseil Municipal unanime valide la totalité des devis présentés et les travaux correspondants.

Objet: Mise à disposition salle des fêtes - DE 2022 027

Votes exprimés : 8

Votes Pour : 8

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'une association spécialisée dans les soins à la personne, pour intervenir dans notre salle des fêtes auprès des aînés.

Monsieur le Maire propose de laisser la salle des fêtes à titre gracieux aux associations communales ou celles pouvant apporter un service complémentaire aux habitants.

Il demande l'autorisation d'établir une convention de mise à disposition de la salle des fêtes et présente le modèle qu'il souhaite mettre en place, et demande l'autorisation de la laisser à titre

gracieux pour les associations communales ou celles qui apportent un service complémentaire aux habitants de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, valide la proposition de Monsieur le Maire de mettre à disposition à titre gracieux aux associations communales ou celles apportant un service complémentaire aux habitants. Il autorise Monsieur à signer les documents nécessaires à la mise en place de service.

Objet : TRAVAUX ELECTRIQUES SALLE DES FETES- DE 2022_028

Votes exprimés : 8

Votes Pour : 8

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LANIEZ pour la pose de prises forain à l'extérieur de la salle des fêtes afin de pouvoir accueillir les manèges lors des fêtes communales.

Le devis s'élève à 3062.80 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis des travaux électriques supplémentaires pour un cout HT de 3062.80 €.

Autres Débats

Sujétions pour l'école :

Suite à la diffusion d'un questionnaire dans la commune pour recueillir les avis et idées des habitants quant au devenir de l'ancienne école, voici les les sujétions que nous avons récoltées :

- créer un lieu de rencontre bi-hebdomadaire et intergénérationnel
- vendre le bâtiment pour réhabiliter les trottoirs
- activités intergénérationnelles le mercredi aînées/enfants + 1 gouter
- lors des vacances scolaires, petites notamment accueil /garde des enfants
- possible d'organiser le week end de petits anniversaires (avec utilisation du service couverts par les usagers)
- terrain de basket sur béton , skate park, cinéma
- accueil le mercredi pour les enfants (pas de centre de loisirs dans l secteur, Warlus ou Wanquetin au plus proche)
- étude le soir pour les devoirs
- salle de jeux avec jeux de société à disposition

Centenaire de Jean Tilloy :

A l'occasion des 100 ans de Jean Tilloy, la commune organise un vin d'honneur pour lui rendre hommage en compagnie de sa famille et des habitants de Warluzel qui le souhaitent.

Déroulement le 01/10/2022 à 11h30 à la salle des fêtes

Christine se charge de commander les boissons et petits fours (3 salés et 2 verrines), Lionelle se charge du cadeau.

Inauguration de la salle des fêtes :

Fixée au 08/10/2022 à 11h

Les tonnelles sont réservées à la communauté de communes des campagnes de l'artois ainsi que le matériel de vidéoprojection et la sono.

Les invitations sont présentées et validées, elle seront envoyées au plus vite.

Christine se charge de commander les boissons et les petits fours (5 salés, 3 sucrés, gateaux apéritifs) pour le vin d'honneur.

Seront présents Dominique, Lionelle, Damien, Christine, Xavier, Hervé, Arianne.

Les conseillers absents en réunion devront confirmer leur présence ou non, ainsi que les membres du comité des fêtes.

Le rendez-vous est donnée le vendredi 7/10 à partir de 16h (plus tard pour les personnes qui travaillent) pour installer la salle.

Matériel ancienne salle des fêtes :

Le matériel de l'ancienne salle des fêtes est toujours stocké chez le premier adjoint. Monsieur le Maire propose de la mettre en vente.

Mr Camus est chargé de faire la liste du matériel et les photos. La priorité sera donnée à la population puis les annonces seront passées.

Questions diverses :

Réflexion sur les aménagements de la salle des fêtes :

- protection de l'épandage : terrain de boules, potées sur les plaques d'assainissement , haies
- parking

Bons spas : Voir si nous pouvons refaire une campagne de stérilisation. Si les bons restants sont utilisables sur 2023. La secrétaire est chargée de contacter la spa.

Signatures :
BRICOUT Damien

CAMUS Xavier